Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Nomenclature N° 8.3

N°ARR2017- 255

Objet : Mesures de circulation et de stationnement 11 rue Lebrun à Dourdan du 19/12/2017 au 05/01/2018 inclus pour travaux de branchement d'eau potable.

La Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° ARR2014-173 du 23 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Didier LECRENAIS Conseiller Municipal,

Considérant la demande de la société George PICHON, intervenant pour le compte de VEOLIA en date du 06/12/2017 relative à des mesures d'emprise de chantier, en vu de travaux de branchement d'eau potable au 11 rue Lebrun à Dourdan,

ARRÊTE

Article 1 : **Du 19/12/2017 8h00 au 05/01/2018 17h00 :**

Dans le cadre de travaux de branchement d'eau potable au 11 rue Lebrun à Dourdan, la société George PICHON est autorisée à réserver 20^{m2} d'emprise de chantier nécessaires au bon déroulement de ce dernier.

Article 2 : L'entreprise George PICHON devra mettre en place sous sa responsabilité les panneaux et barrières nécessaires pour assurer la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers du domaine public.

La société George PICHON devra s'assurer de la remise en l'état de la chaussée à l'identique dès la fin du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, les Agents assermentés de la Ville de Dourdan, les Services Techniques Municipaux et la société George PICHON, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Ampliation : Sictom.

Publié le : 20 DEC. 2017

Fait à Dourdan, le. 19 DEC. 2017

Par délégation du Maire

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)

Didier LECRENAIS
Conseiller Municipal en charge des Travaux